

## BULLETIN DE LIQUIDATION OU DE RACHAT EXCEPTIONNEL

Plan d'Épargne Retraite Individuel (PERin)

**Le capital sera versé ou converti en rente dans la limite du montant de l'épargne constituée, après application des prélèvements sociaux et de la fiscalité en vigueur au moment de la demande**

Contrat n° .....

### TITULAIRE

Mme  M Nom : ..... Prénom : .....

Nom de naissance : ..... Né(e) le : ..... à : .....

N° NIR (n° de Sécurité sociale) : .....

Pays de résidence fiscale :  France  Autre : ..... NIF : .....

### MODALITÉS DE REGLEMENT

Obligatoirement par virement sur le compte du Titulaire - Joindre un RIB

**Le règlement ou la mise en place de la rente est effectué(e) dans un délai maximum de 30 jours ouvrés à compter de la date de réception de la demande, sous réserve de la réception de l'ensemble des pièces justificatives.**

**La date d'effet de la rente est fixée au 1<sup>er</sup> jour du mois qui suit la date de réception de la demande accompagnée de l'ensemble des pièces justificatives (voir dernière page).**

**La liquidation en capital est cumulable avec une rente. Dans ce cas, compléter les deux rubriques (capital et rente) en indiquant les montants choisis pour chaque type de liquidation.**

#### LIQUIDATION EN CAPITAL\*

Rappels

1/ Les sommes pouvant être perçues en capital correspondent exclusivement à celles issues :

- des versements volontaires du Titulaire (compartiment C1 et C1bis),
- de l'épargne salariale (compartiment C2),
- des versements obligatoires (compartiment C3) si la rente mensuelle qui serait issue de ces sommes ne dépasse pas 100 € et avec l'accord du titulaire.

2/ En cas de versement fractionné, le Titulaire devra procéder à une demande de liquidation fractionnée chaque fois qu'il souhaite bénéficier d'un nouveau versement.

**Le capital peut être liquidé en une fois ou de manière fractionnée.**

#### **A renseigner obligatoirement en cas de pluralité de compartiments**

Compartiment concerné par la liquidation en capital (1 seul choix possible) :

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> C1 - Versements libres déductibles        | <input type="checkbox"/> C2 - Epargne salariale                  |
| <input type="checkbox"/> C1bis - Versements libres non déductibles | <input type="checkbox"/> C3 - Versements obligatoires entreprise |

**Pour une liquidation en capital sur un compartiment supplémentaire, compléter un autre bulletin**

Totalité du capital constitué

Fractionnement : montant BRUT : ..... euros → Voir la rubrique « REPARTITION DU CAPITAL RACHETE OU LIQUIDE »

*\*Impossible si le titulaire a opté expressément et irrévocablement pour la liquidation de tout ou partie de ses droits en rente viagère à titre gratuit à compter de l'ouverture du plan. Dans ce cas, compléter la rubrique « LIQUIDATION EN RENTE VIAGERE ».*

## LIQUIDATION EN RENTE VIAGERE

### A renseigner obligatoirement en cas de pluralité de compartiments

Compartiment concerné par la liquidation en rente viagère (1 seul choix possible) :

- C1 - Versements libres déductibles                       C2 – Epargne salariale  
 C1bis - Versements libres non déductibles                       C3 – Versements obligatoires entreprise

**Pour une liquidation en rente sur un compartiment supplémentaire, compléter un autre bulletin**

**Avant de faire un choix, le Titulaire aura pris connaissance des simulations demandées au préalable.**

### ASSIETTE DE LIQUIDATION

- Totalité du capital constitué  
 Montant : ..... euros ➔ **Voir la rubrique « REPARTITION DU CAPITAL RACHETE OU LIQUIDE »**

### CHOIX DE LA RENTE

- Sans réversion  
 Avec réversion à 60% au profit du conjoint marié ou du partenaire de PACS  
 Avec réversion à 60% au profit du bénéficiaire suivant

Mme  M Nom : ..... Prénom : .....  
Nom de naissance : ..... Né(e) le : ..... à : .....  
Adresse : .....

- Avec réversion à 100% au profit du conjoint marié ou du partenaire de PACS  
 Avec réversion à 100% au profit du bénéficiaire suivant

Mme  M Nom : ..... Prénom : .....  
Nom de naissance : ..... Né(e) le : ..... à : .....  
Adresse : .....

### MODALITES DE LIQUIDATION (cf article 6-2 des conditions générales valant notice d'information)

- Rente linéaire  
 Rente majorée\* de 25% jusqu'au \_\_ ème anniversaire du titulaire (75 ans max)  
 Rente progressive\* pendant :  3 ans  5 ans

\*Choix possible si le titulaire est âgé de moins de 67 ans au moment de la demande.

### OPTION ANNUITES GARANTIES (cumulable avec tous les choix de rente et toutes les modalités de liquidation)

NB : Les annuités garanties sont tarifées par réduction du taux de rente. Bénéficiaire des annuités garanties (en cas de pluralité, renseigner la rubrique « Observations ») :

Mme  M Nom : ..... Prénom : .....  
Nom de naissance : ..... Né(e) le : ..... à : .....  
Adresse : .....

### RACHAT EXCEPTIONNEL (conformément à l'article L.224-4 du Code monétaire et financier)

### A renseigner obligatoirement en cas de pluralité de compartiments

Compartiment concerné par le rachat exceptionnel (1 seul choix possible) :

- C1 - Versements libres déductibles                       C2 – Epargne salariale  
 C1bis - Versements libres non déductibles                       C3 – Versements obligatoires entreprise

**Pour un rachat exceptionnel sur un compartiment supplémentaire, compléter un autre bulletin**

Montant : ..... euros ➔ **Voir la rubrique « REPARTITION DU CAPITAL RACHETE OU LIQUIDE »**

**Motif du rachat exceptionnel (à compléter obligatoirement – joindre le justificatif) :**

- Expiration des droits aux allocations chômage du titulaire  
 Cessation d'une activité non salariée du Titulaire suite à un jugement de liquidation judiciaire  
 Invalidité 2e ou 3e catégorie du titulaire, de ses enfants, de son conjoint ou partenaire de PACS  
 Décès du conjoint ou partenaire lié par un PACS ;  
 Situation de surendettement ;  
 Acquisition de la résidence principale (ne peuvent être rachetés pour ce motif les droits correspondant aux versements obligatoires - compartiment C3)

## REPARTITION DU CAPITAL RACHETÉ OU LIQUIDÉ

A défaut d'indication, le capital sera désinvesti au prorata des supports en vigueur au sein du contrat (**obligatoire dans le cadre de la gestion Horizon Retraite**)

sur les supports sélectionnés ci-après (uniquement dans le cadre de la gestion libre) :

NB : attention aux conditions de sortie des supports complexes (SCI, SCPI....)

SUPPORTS A DESINVESTIR	CODE ISIN (à renseigner obligatoirement si le support en dispose)	OU	
		DÉSINVESTISSEMENT TOTAL DU SUPPORT* Cochez la case si souhaité	RÉPARTITION en € du rachat demandé
		<input type="checkbox"/>	€
		<input type="checkbox"/>	€
		<input type="checkbox"/>	€
		<input type="checkbox"/>	€
		<input type="checkbox"/>	€
		<input type="checkbox"/>	€
		<input type="checkbox"/>	€
TOTAL (supports libellés en unités de compte et/ou en euros)			€

\* Dans ce cas, ne pas renseigner le montant en euros dans la colonne suivante. Si la case est cochée et qu'un montant est renseigné, le montant désinvesti sera celui correspondant au désinvestissement total du support. **Dans ce cas, le Titulaire accepte que le montant racheté puisse être différent de celui demandé éventuellement en montant.**

## OBSERVATIONS (indiquer ici les éventuelles conditions spécifiques relatives à cette opération)

## PIECES A JOINDRE

Voir page suivante.

## DECLARATIONS ET SIGNATURES

Le titulaire atteste :

- avoir connaissance des frais et modalités de fonctionnement des opérations initiées dans le présent bulletin, conformément aux conditions générales valant notice d'information
- avoir eu toutes les informations nécessaires concernant les différentes options de rente lui permettant de faire son choix en toute connaissance de cause.

Fait à ..... le ...../...../.....

Signature du titulaire précédée de la mention « lu et approuvé »

Le conseiller (cachet et signature)

Je reconnais avoir satisfait à mes obligations d'information et de conseil

**PATRIMEA**

01-2022 ER21/FCR0337

Les informations recueillies sur ce document sont enregistrées dans un fichier informatisé par APICIL Epargne Retraite pour la gestion du contrat. La base légale du traitement est l'exécution du contrat. Les données collectées seront communiquées aux services compétents intervenant dans le cadre de la gestion du contrat ainsi qu'aux tiers dûment habilités lorsque cette communication est strictement nécessaire pour la finalité déclarée. Les données sont conservées pour une durée de 30 ans à compter de l'échéance de votre contrat, à laquelle s'ajoutent les règles de prescription applicables.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez également retirer votre consentement, vous opposer au traitement de vos données, exercer votre droit à la portabilité ou définir des directives post mortem. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez écrire à [dpo@apicil.com](mailto:dpo@apicil.com) ou à l'adresse : Groupe APICIL, Délégué à la protection des données (DPO), 38 rue François Peissel, 69300 Caluire et Cuire. Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL. Plus de détails sur [www.apicil.com/protection-des-donnees-personnelles](http://www.apicil.com/protection-des-donnees-personnelles).

## JUSTIFICATIFS POUR LE PAIEMENT DES PRESTATIONS

Le Gestionnaire se réserve le droit de demander tout autre document exigé par la législation en vigueur au moment de la survenance de l'évènement.

	Rachat exceptionnel	Liquidation du contrat
Pour le Titulaire : Copie de la carte d'identité (recto/verso) ou du passeport en cours de validité	OUI	OUI
RIB du Titulaire	OUI	OUI
Accord du ou des bénéficiaire(s) acceptant(s) en cas d'acceptation du bénéfice du contrat	OUI, le cas échéant	OUI, le cas échéant
Extrait de l'acte de naissance du Titulaire, valant certificat de vie (< 3 mois)		OUI (seulement en cas de demande de rente)
2 derniers avis d'imposition		OUI (seulement en cas de demande de rente)
Notification de retraite du régime de base		OUI (inutile si le titulaire a atteint l'âge légal de la retraite)
Pour le bénéficiaire de la réversion : Extrait de l'acte de naissance < 3 mois + copie de la carte d'identité (recto/verso)		OUI (seulement en cas de réversion)
Notification de l'invalidité délivrée par l'organisme compétent	OUI, le cas échéant	
Copie du jugement de liquidation judiciaire	OUI, le cas échéant	
Notification de fin de droit à l'allocation chômage et justificatif de perte involontaire d'emploi	OUI, le cas échéant	
Extrait de l'acte de décès du conjoint ou du partenaire de PACS	OUI, le cas échéant	
Demande adressée par le président de la commission de surendettement des particuliers ou demande du juge.	OUI, le cas échéant	
Copie de la promesse de vente ou de l'acte authentique d'achat de la résidence principale *	OUI, le cas échéant	

\* Rachat exceptionnel en vue de l'acquisition de la résidence principale : ne peuvent être liquidés ou rachetés pour ce motif les droits correspondant aux sommes issues des versements obligatoires des PERE auxquels le salarié est affilié à titre obligatoire.